



Collège EMILE HONORATY
Boulevard Saint Pierre – 04240 ANNOT
Secrétariat : 04.92.83.23.27
Courriel : ce.0040001e@ac-aix-marseille.fr

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SECTION SPORTIVE

La section sportive scolaire “**Equitation**” du Collège Emile Honoraty fonctionne selon la modalité suivante :

- **Trois heures hebdomadaires sur le temps scolaire, soit une après-midi par semaine de 13h45 à 16h45**, en plus des heures d’EPS obligatoires.

1. Les objectifs de la section sportive :

- 1 - Aider les élèves inscrits dans leur réussite scolaire par un suivi individualisé.
- 2 - Aider l’élève à développer ses capacités sportives pour atteindre son plus haut niveau de pratique.
- 3 - Aider l’élève à améliorer sa connaissance générale du milieu équestre.

2. Engagements des élèves et de leur famille

S’inscrire à la section sportive, c’est s’engager dans un projet sportif exigeant :

- Les séances programmées sont obligatoires.
- Toute absence doit être justifiée par les parents en complétant un coupon d’absence dans le carnet de liaison.
- Une attitude positive face au travail et un comportement **irréprochable** au cours de la scolarité sont exigés des membres de la section.
- Les règles de sécurité liées aux pratiques de la formation doivent être respectées rigoureusement.
- La pratique de l’équitation en club en dehors de la section est obligatoire.

Tout manquement à l’un de ces engagements est susceptible d’entraîner une exclusion provisoire de la section (jusqu’à huit jours) sur décision de la Direction, voire une exclusion définitive sur décision du conseil de discipline. Ces exclusions n’entraînent pas le remboursement des frais engagés par les familles.

3. Modalités d’inscription

L’inscription administrative au sein de la section sportive nécessite :

- ❶ La sélection lors des tests d’aptitude organisés par le collège. L’inscription aux tests se fait auprès du secrétariat du collège.
- ❷ Le règlement des frais de fonctionnement de la section (incluant la licence annuelle) : **3 chèques de 80 €** à l’ordre du « Collège Emile Honoraty ».
- ❸ L’inscription à l’Association Sportive du collège : **chèque de 25 €** à l’ordre de l’ « AS du Collège Emile Honoraty », avec formulaire d’adhésion à l’AS signé.
- ❹ L’achat de l’équipement obligatoire du cavalier (casque 3pts, protection dorsale, bottes ou bottines/chaps, tenue spécifique à la pratique de l’équitation et adaptée à la saison).

L’achat de l’équipement et le règlement des frais au collège peuvent faire l’objet d’une prise en charge par les fonds sociaux du collège (se rapprocher de l’adjointe gestionnaire).

La visite médicale n’est plus obligatoire mais vivement conseillée (électrocardiogramme, test à l’effort).